



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 28 janvier 2019

**Monsieur le Président  
Tribunal de Commerce  
55 Avenue Victor Hugo  
40100 DAX**

**Lettre AR N° 1A 156 383 3705 3**

**Dossiers : SOLAREZO (SIRET 500 262 977 00043) & SYLVALOR Énergies (Siret 521 459 438 00029)**

**Monsieur le Président,**

Je vous sollicite, comme le propose Monsieur le Juge Commissaire JC DUPERIER dans sa réponse jointe, afin d'obtenir la copie des ordonnances autorisant la cession des éléments suivants :

**Dossier SOLAREZO (SIRET 500 262 977 00043) :**

1. Cession acte administratif qu'est le permis de construire n° N° 04033312M0004 délivré le 25 septembre 2012 commune d'Ygos St Saturnin
2. Cession acte administratif qu'est le permis de construire n° N° 04033312M0005 délivré le 25 septembre 2012 commune d'Ygos St Saturnin
3. Cession acte administratif qu'est le permis de construire n° N° 04010510F0005 délivré le 09 Mars 2011 commune de Garein
4. Cession acte administratif qu'est le permis de construire n° N° 04010510F0006 délivré le 09 Mars 2011 commune de Garein

**Dossier SYLVALOR Énergies (Siret 521 459 438 00029):**

1. Autorisation de cession de diverses parcelles de terrain, situées à Ygos St Saturnin (40110), en nature d'aire de stockage pour une contenance totale de 40 Ha. Ces parcelles ont été apportées à la société SYLVALOR Énergies par la société SOLAREZO par acte du 5 mars 2012 pour une valeur estimée de l'immeuble à sept cent vingt-quatre mille deux cent soixante-douze euros et soixante-dix cents (724 272,70€) sous contrôle de Monsieur Benjamin THUVIEN, expert-comptable, désigné en qualité de commissaire aux apports par une décision rendue par le Tribunal de commerce de Dax en date du 5 décembre 2011.

Dans la mesure où ces décisions judiciaires sont publiques et dès lors, accessibles sur réquisition de votre greffe, contre demande de provision, je vous joins à cet effet la somme de 50€ (chèque) pour valoir provision sur vos diligences tarifées dont je vous remercie d'établir la facture à l'ordre de notre association.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Georges Cingal, président  
1581 route de Cazordite – 40300 Cagnotte

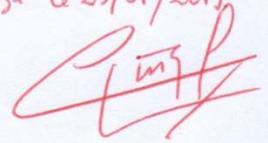
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX**

**Greffe**

Villa Gischia  
55 avenue Victor Hugo – BP 301 – 40107 DAX CEDEX  
☎ 05.58.90.06.84

Posté le 22/01/2019

Reçu le 25/01/2019



] Fédération S.E.P.A.N.S.O LANDES  
1581, route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE

Dax, le 16/01/2019

V/Réf : Dossier SOLAREZO & SYLVALOR

Objet : Demande de communication d'ordonnance

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier en date du 09/01/2019 qui a retenu toute mon attention.

Toutefois, et afin d'accéder à votre demande, je vous invite à en faire réquisition auprès de Monsieur le Greffier du Tribunal de Commerce de DAX.

La copie de l'ordonnance vous sera délivrée moyennant le paiement des frais relatifs à cet acte de greffe.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Juge Commissaire  
J.C. DUPERIER

